

Décision du 17 juillet 2026

**portant inscription sur la liste des candidats dispensés de l'épreuve de la première phase de la sélection
des sous-officiers en appui des opérations (CSTAGN)**

Session septembre 2026

SPÉCIALITÉ AUTO-ENGINS BLINDÉS (AEB)

Les vingt-trois (23) candidats dont le nom suit, sont dispensés de l'épreuve de la première phase :

Vol	N° Candidature	Civilité	Nom de naissance	Prénom
1	1489457	M.	CHAUVET	Gautier
2	1524553	M.	CRUL	Bastian
3	1495561	M.	DARGENTON	Josselyn
4	1522289	M.	DELGUTTE	Mattéo
5	1495152	M.	ESCOUFLAIRE	Samuel
6	1489522	M.	FONTAINE	Daniel
7	1503797	M.	GRENIER	Valentin
8	1498100	M.	HARDY-CARON	Evan
9	1524477	M.	LABALETTE	Loïc
10	1513933	M.	LE GALL	Grégoire
11	1515449	Mme	MARA	Marie-lucie
12	1500936	Mme	MARSOUDET	Laurine
13	1511598	M.	MOREAU	Tom
14	1520429	M.	N'GADIMAN	Valentin
15	1514482	M.	PORWOL	Dorian

Vol	N° Candidature	Civilité	Nom de naissance	Prénom
16	1496080	M.	POUCHIN	Antonin
17	1517784	M.	RIVET	Maxence
18	1490942	M.	SALEMBIER	Léo
19	1489512	M.	TOOFA-RUAHE	Teuanatoofa
20	1492793	M.	TOTET	Ethan
21	1490403	M.	TOURGON	Theo
22	1494642	M.	VIDOIRE	Ysmaël
23	1514542	Mme	VOISIN	Eloise

La présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès de la juridiction administrative compétente dans un délai de deux mois à compter de la date de sa publication sur le site internet du recrutement de la gendarmerie nationale.

Rochefort, le 17 juillet 2026

Pour le ministre et par délégation,
le colonel Julien GUTTMANN,
chef de la division du recrutement,
des concours et des examens

ORIGINAL SIGNÉ